AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C5070
FR0004178572-FS1323

20 novembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MEDICREA INTERNATIONAL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 novembre 2020, complété par un courrier reçu le 20 novembre 2020, la société Stonepine Capital Management LLC[1] (919 NW Bond Street, Suite 204, Bend, 97703 Oregon, Etats-Unis), agissant pour le compte du fonds Stonepine Capital L.P, a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 novembre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MEDICREA INTERNATIONAL et ne plus détenir, pour le compte dudit fonds, aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions MEDICREA INTERNATIONAL dans le cadre d'une offre publique d'achat[2].

[1] Société contrôlée par MM. Jon Plexico et Timothy Lynch, lesquels ne détiennent pas, directement ou indirectement, d'autres actions MEDICREA INTERNATIONAL, étant précisé qu'ils sont deux investisseurs dans le fonds Stonepine Capital LP, qui est le fonds pour le compte duquel Stonepine Capital Management LLC détient la position déclarée.
[2] Cf. notamment D&I 220C4928 du 10 novembre 2020.